



AGESEP 31

Association de Gestion d'Établissements et services pour personnes atteintes de Sclérose En Plaques

AGESEP 31

4, rue de l'Evêché

31310 RIEUX-VOLVESTRE

Tél. : 05.61.90.83.83

Fax. : 05.61.90.83.80

agesep.31@wanadoo.fr

<http://www.agesep31.com>



CENTRE PIERRE HANZEL

31310 RIEUX-VOLVESTRE

Tél. : 05.61.90.86.40

Fax. : 05.61.90.86.43



CENTRE LOUIS DONAT

31220 SANA

Tél. : 05.61.90.86.20

Fax. : 05.61.90.86.23



LES CENTRES DE L'AGESEP 31 :

Agréments et capacité

Depuis plus de 35 ans, les centres de l'AGESEP 31 sont spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes de sclérose en plaques ou de maladie neurologique évolutive, en provenance de toutes les régions.

Le **Centre Pierre Hanzel**, situé dans la ville de Rieux-Volvestre, à 50 kilomètres au sud de Toulouse, propose :

en Unité de Soins de Suite et de Réadaptation spécialisée « Affections du système nerveux » (SSR) :

des *séjours d'une durée limitée* (30 à 45 jours), qui ont pour but de consolider le maintien au domicile du patient. Ces séjours permettent également d'envisager ou de préparer une nouvelle orientation.

en Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) :

des *séjours prolongés* lorsque le maintien à domicile n'est plus possible parce que des soins et un accompagnement permanents sont nécessaires.

Capacité : 36 lits.

Le **Centre Louis Donat**, à 3 kilomètres de Martres-Tolosane, situé sur la commune de Sana, propose :

en Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) :

des *séjours prolongés*.

Capacité : 44 lits.

LES CENTRES DE L'AGESEP 31 :

Frais de séjour

en Unité de Soins de Suite et de Réadaptation :

Le médecin traitant prescrit un séjour en SSR (30 à 45 jours). Une demande d'entente préalable est adressée au médecin conseil de la sécurité sociale.

Seul l'accord de prise en charge, délivré par la caisse de sécurité sociale dont dépend le patient, est nécessaire.

La prise en charge des frais de transport est possible sur demande à la caisse de sécurité sociale.

Le forfait journalier (18 €/jour depuis 2010) reste à la charge du patient qui peut, pour un séjour en SSR, obtenir une prise en charge de sa mutuelle.

en Maison d'Accueil Spécialisé :

Pour un séjour prolongé en MAS, un avis d'orientation pour un placement MAS, délivré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), est impératif.

Les frais de séjours sont réglés par la caisse de sécurité sociale.

Le forfait journalier (18 €/jour depuis 2010) reste à la charge du patient.

LES CENTRES DE L'AGESEP 31 :

Prise en charge et soins

en Unité de Soins de Suite et de Réadaptation :

Pour un séjour en SSR, un bilan d'entrée est effectué, à l'arrivée, par les différents professionnels de l'équipe pluridisciplinaire du Centre : médecin, kinésithérapeutes, ergothérapeute, diététicienne, infirmiers, auxiliaires de soins.

Le bilan permet de définir un projet de soins individualisés pour la durée de son séjour.

Ce projet s'efforce de répondre au mieux aux besoins et aux attentes du patient, et de préparer son retour à domicile.

en Maison d'Accueil Spécialisé :

Le résident en séjour prolongé M.A.S bénéficie d'un accompagnement constant et d'interventions quotidiennes, spécialisées et adaptées à son état de santé : suivi médical, kinésithérapie, ergothérapie, soins....

LES CENTRES DE L'AGESEP 31 :

Après les soins

Dans chaque centre, un animateur propose chaque jour aux patients des activités socio culturelles, occupationnelles et à caractère récréatif.

Des visites et sorties sont organisées régulièrement et proposées au patient après avis médical (cinémas, marchés locaux, grandes surfaces, restaurants...).

LES CENTRES DE L'AGESEP 31 :

L'accueil des familles et des proches

Pour faciliter les visites, les membres de la famille et les proches des résidents en MAS peuvent bénéficier d'un hébergement en chambre d'accueil, à titre onéreux et dans la limite des places disponibles.

Des repas peuvent être pris, en salle à manger, avec la personne visitée.

La réservation de l'hébergement et des repas doit impérativement être faite 48 heures à l'avance auprès du secrétariat du centre.

LES CENTRES DE L'AGESEP 31 :

Formalités d'admission

Toute demande de séjour doit être adressée au service des admissions :

AGESEP 31

Service des Admissions

4 rue de l'Evêché - 31310 RIEUX-VOLVESTRE

Tél : 05.61.90.83.82 Fax: 05.61.90.83.80

E-mail : agesep.31cph@wanadoo.fr

Le dossier d'admission se compose :

- * d'un volet médical complété par le médecin traitant,
- * d'un volet social complété par le patient ou sa famille.

Chaque demande d'admission reçoit systématiquement une réponse écrite.

LES CENTRES DE L'AGESEP 31 :

Plan d'accès

